

TOMBLAINE

Trois masques par enfant scolarisé en mars

Depuis le 8 février, les masques en tissu faits « maison » ne sont plus autorisés dans les établissements scolaires, du primaire au lycée. Le gouvernement a décidé de n'autoriser à l'intérieur des locaux scolaires, comme dans les espaces extérieurs, que le port de masques dits de catégorie 1, en vertu du nouveau protocole sanitaire.

Charge aux parents de fournir ces masques à leurs enfants. Une disposition qui a fait bondir Hervé Féron. « Dans la circulaire, il est indiqué que l'Éducation nationale fournirait des masques aux écoles

pour les enfants qui se présenteraient dans l'établissement sans ce type de masque. Sauf que l'Éducation nationale n'a pas fourni ces masques. »

Toujours est-il que le maire avait pris les devants au début du mois de février en fournissant 4.000 masques, taille enfant, de catégorie 1, à tous les directeurs des écoles élémentaires de la ville, de façon à ce qu'ils puissent en donner un chaque fois qu'un enfant se présentait sans masque ou avec un masque non réglementaire. « Il s'agissait juste que dans l'École de la République, gratuite et accessible à tous, il n'y ait pas de discriminations. » Depuis, la ville a commandé d'autres masques. Le lundi 8 mars, jour de la rentrée après les vacances d'hiver, il sera distribué à chaque enfant scolarisé trois masques en taille enfant, de catégorie 1 et aux normes Afnor. « Chacun de ces masques est lavable et réutilisable 120 fois » indique le maire, « et que l'on soit pour ou contre le port du masque pour les enfants, il s'agissait de mettre les élèves en situation d'égalité, parce que cela finit par être un budget conséquent pour les familles ».



Hervé Féron : « Pour chaque enfant scolarisé, trois masques en taille enfant, de catégorie 1 et aux normes Afnor. »